

# **COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la démission de Mme Sabine Paillard.

## **1. NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal,

vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,

après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Monsieur Christophe GEORG au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2018**

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- approuve avec 25 voix pour et 2 voix contre, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2018.

## **3. REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

Le Conseil Municipal,

après avoir débattu,

- prend acte des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg.

## **4. TRANSFERT ET CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG DE LA RUE DES TUILES**

Le Conseil Municipal,

vu la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-57 ;

vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 318-3 ;

vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 26 février 2018 ;

après avoir délibéré,

- donne un avis favorable sur le projet relatif à la clôture de la procédure de classement d'office de la rue des Tuiles à La Wantzenau ;
- approuve à l'unanimité, le classement d'office dans le domaine public de voirie de la rue des Tuiles ;
- approuve à l'unanimité, le transfert de la propriété à l'Eurométropole de Strasbourg et l'incorporation au domaine public de voirie des parcelles aménagées en voirie telles que listées à l'état parcellaire joint à la présente délibération.

## **5. AVENANT RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE**

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- autorise avec 19 voix pour et 8 abstentions, Monsieur le Maire à établir l'avenant suivant relatif aux travaux de construction des vestiaires et d'un club house :

| Lot | Désignation du lot        | Entreprise titulaire | Marché initial en € HT | Avenant n°1 en € HT | Nouveau montant total du marché en € HT |
|-----|---------------------------|----------------------|------------------------|---------------------|---|
| 1   | Désamiantage / démolition | GCM<br>DEMOLITION    | 33 578,81              | 5 036,00            | 38 614,81                               |

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants,
- et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire 2018.

## 6. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE STRUCTURE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

- prend acte de la procédure de passation mise en oeuvre et de la décision d'attribution par la commission d'appel d'offres du 13 mars 2018 des lots relatifs à la construction d'un groupe scolaire et d'une structure périscolaire comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| N° lot et désignation                   | Entreprise retenue          | Montant de l'offre en € HT | Variante retenue en € HT         | Montant total de l'offre en € HT |
|---|-----------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 1- Gros oeuvre                          | DICKER                      | 2 010 915,48               |                                  | 2 010 915,48                     |
| 2- Véture béton                         | FEHR                        | 830 532,05                 |                                  | 830 532,05                       |
| 3- Etanchéité / végétalisation          | GALOPIN                     | 511 753,07                 | <i>non retenue</i>               | 511 753,07                       |
| 4- Menuiserie extérieure alu / vitrerie | GLASS SOLUTIONS<br>NORD EST | 589 309,25                 |                                  | 589 309,25                       |
| 5- Chauffage / ventilation              | BORSENBERGER<br>WEIBEL      | 659 969,00                 | 63 864,00<br><i>groupe froid</i> | 723 833,00                       |
| 6- Sanitaire                            | BORSENBERGER<br>WEIBEL      | 233 528,00                 |                                  | 233 528,00                       |
| 7- Equipement cuisine                   | <i>infructueux</i>          |                            |                                  |                                  |
| 8- Electricité / courants faibles       | VINCENTZ                    | 649 468,73                 |                                  | 649 468,73                       |
| 9- Ascenseur                            | EST<br>ASCENSEURS           | 20 500,00                  | <i>non retenue</i>               | 20 500,00                        |
| 10- Plâtrerie                           | SOMREN                      | 204 685,00                 |                                  | 204 685,00                       |
| 11- Menuiserie intérieure bois          | HUNSINGER                   | 644 961,50                 |                                  | 644 961,50                       |
| 12- Menuiserie mobilier fixe            | HUNSINGER                   | 348 551,50                 |                                  | 348 551,50                       |
| 13- Serrurerie                          | LAUGEL ET<br>RENOUARD       | 147 687,50                 |                                  | 147 687,50                       |
| 14- Chape                               | VALENTE                     | 119 395,00                 |                                  | 119 395,00                       |
| 15- Carrelage / Faïence                 | CDRE                        | 45 558,10                  |                                  | 45 558,10                        |
| 16- Revêtement de sol souple / parquet  | SINGER                      | 200 717,00                 |                                  | 200 717,00                       |

|  |                       |                |  |                |
|--|-----------------------|----------------|--|----------------|
| 17- Plafond suspendu   | NORMALU               | 121 405,22     |  | 121 405,22     |
| 18- Peinture   | SOMREN                | 151 193,50     |  | 151 193,50     |
| 19- Store  | <i>infructueux</i>    |                |  |                |
| 20- Terrassement / VRD /<br>Aménagement<br>extérieur / Clôture | PONTIGGIA             | 463 420,50     | 135 320,60<br><i>Parvis, dépose bus,<br/>parking</i> | 598 741,10     |
| 21- Espaces verts  | SCOP ESPACES<br>VERTS | 69 950,80      | <i>non retenue</i>                                   | 69 950,80      |
| TOTAL  |                       | 8 023 501,20 € | 199 184,60 €   | 8 222 685,80 € |

- et autorise Monsieur le Maire à passer et à signer les marchés de travaux ainsi que tous les documents correspondants avec chacune des entreprises retenues,
- prend acte que pour les lots n°7 et 19, déclarés infructueux, une consultation sera relancée,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016 et suivants.

## **7. APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DE L'OPERATION DE RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE DU WOERTHEL – PHASE 2**

Le conseil municipal,  
sur proposition du comité de pilotage de l'opération de rénovation de l'école maternelle du Woerthel,  
après avoir délibéré,

- approuve avec 19 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, l'Avant-Projet Définitif relatif à l'opération de rénovation de l'école maternelle du Woerthel – phase 2, pour un montant de 350 014 € HT, hors tranches conditionnelles représentées par la réfection de la toiture et des aménagements extérieurs, estimés à 97 000 € HT,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de l'opération.

## **8. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LA SAFER**

Le Conseil Municipal,  
sur proposition de la commission environnement et forêt du 13 mars 2018,  
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'information foncière en partenariat avec la SAFER Grand Est.  
Cette délibération annule et remplace celle prise le 12 décembre 2007 dénommée « del 2007-53 ».

## **9. AVIS A DONNER SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE RELATIVE AU PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE DU RHIN DE HUNINGUE A LAUTERBOURG**

Le Conseil Municipal,  
considérant l'article 6 de l'ordonnance 2014-619 et de l'article R214-8 du code de l'environnement,  
sur proposition de la commission environnement et forêt du 13 mars 2018,

- émet à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'autorisation unique présentée par Voies Navigables de France relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du Rhin de Huningue à Lauterbourg, assorti des recommandations émises par l'autorité environnementale.

## **10. NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER ROUGE**

Le Conseil Municipal,  
après délibération,

- approuve à l'unanimité, la désignation de Monsieur Michel RESCH domicilié 6 rue de la Mairie à Gambenheim, comme estimateur de dégâts de gibier rouge sur le ban communal de La Wantzenau,
- et demande en son nom la délivrance de l'agrément préfectoral.

## **11. ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS LE FIL D'EAU / MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DES TARIFS**

Le Conseil Municipal,  
sur proposition de la commission pôle culturel réunie le 14 mars 2018,  
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le nouveau règlement de fonctionnement ainsi que les tarifs de l'espace culturel et de loisirs Le Fil d'Eau, joint à la présente délibération,
- et charge Monsieur le Maire de faire appliquer celui-ci.

## **12. PERSONNEL COMMUNAL / AVANCEMENT DE GRADE**

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, la transformation de poste suivante par voie d'ancienneté :
  - 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe en adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

Il est précisé que la transformation citée engendre la création d'un poste au nouveau grade et la suppression du poste correspondant à l'ancien grade et après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

## **13. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION URBANISME ET LOGEMENT**

- Commission urbanisme et logement :  
Composition : 9 membres

- ✓ Grégory SCHNEIDER
- ✓ Stéphane STROH
- ✓ Michèle WOLFF-VERINAUD
- ✓ Frédéric MAURY
- ✓ Serge HUGEL
- ✓ Pia KIEFFER
- ✓ Christiane HEINTZ
- ✓ Christophe GEORG
- ✓ Jean-Louis GABEL

Le conseil municipal,  
après avoir délibéré,

- annule et remplace la délibération du 15 avril 2014 pour la désignation des membres siégeant dans la commission communale urbanisme et logement ;
- approuve à l'unanimité, la nouvelle composition de la commission telle que présentée ci-dessus.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de dix-neuf délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Aurélien CROMBE

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Christiane HEINTZ

Mme Anne HEMMERLE

Mme Pia KIEFFER

M. Jean-Claude LOGEL

Mme Agnès MACHWATE, arrivée au point n°2 avant l'appel des points

M. Camille MEYER

M. Martial SCHILLINGER

Mme Myriam STENGER

M. Benjamin VIX

M. Clément VIX

Mme Aline WISS

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

Absents, excusés :

Mme Anne-Claire GUIARD avec procuration à Mme Aline WISS

M. Serge HUGEL avec procuration à Mme Katia BOSSUYT

Mme Michèle KANNENGIESER avec procuration à Mme Pia KIEFFER

M. Frédéric MAURY avec procuration à M. Camille MEYER

M. Grégory SCHNEIDER avec procuration à M. Christophe GEORG

Mme Christine STROH avec procuration à M. Roger BODE

M. Stéphane STROH avec procuration à M. Martial SCHILLINGER

M. Christophe STROH

Affiché le 27 mars 2018.